

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK

Séance du 30 novembre 2011

Objet n° : 5 de l'ordre du jour

PRESENTS : Mme. Jodogne Bourgmestre ff; Mme Essaidi, MM. Noël, Verzin, Guillaume, Denys, Köse, Nimal, De Herde, Mmes Smeysters, Hemamou, Echevins; MM. Charels, Clerfayt, Van Gorp, Grimberghs, Mmes Bouarfa, Nyssens, MM. El Khattabi, Özkara, Lahlali, Ramdani, Öztürk, Courtheoux, Mmes Onkelinx, Durant, MM. Kökten, Köksal, Dönmez, Mme Aliç, M. Bouhjar, Mmes Ozdemir, Chan, Güles, MM. de Beaufort, Ayad, van de Werve de Schilde, Mmes Nalbant, Guisse, MM. Reghif, Echouel, El Arnouki, Mmes Vriamont, Lejeune de Schiervel, MM. Kaddour, Vanhalewyn, Mme Held, M. Van Goethem, Conseillers communaux; M. Bouvier, Secrétaire communal.

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le Code des Impôts sur les Revenus 1992, notamment l'article 464,1 ;

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, alinéa 1^{er}, l'article 118, alinéa 1^{er}, et l'article 260;

Vu les dispositions du plan de redressement financier voté par le Conseil communal le 7 novembre 2001 pour 2002 à 2006 et ses adaptations subséquentes et compte tenu de la nécessité de garder des ressources financières suffisantes pour faire face aux besoins de notre population ;

Revu sa délibération du 22 décembre 2010 décidant de fixer à 2.990 le nombre des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour l'exercice 2011 ;

Attendu qu'il s'avère indispensable de maintenir cette source de revenus ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE : par 27 voix contre 9

Article 1. : Il sera perçu pour l'exercice 2012, 2.990 centimes additionnels communaux au précompte immobilier à charge des propriétaires de biens immobiliers imposables dans la Commune au premier janvier de l'année qui donne son nom à cet exercice.

Délibéré, en séance publique, à Schaerbeek, le 30 novembre 2011

Le Secrétaire communal,

La Bourgmestre ff-Président,



Jacques BOUVIER

Cécile JODOGNE